



## L'INDEMNISATION DES VICTIMES EN DROIT AÉRONAUTIQUE FRANÇAIS

L'accident d'aviation est un fait juridique à part entière.

Il fait naître le plus souvent de lourds préjudices corporels et les raisons de sa survenue sont parfois très difficiles à établir.






Cette session sera l'occasion d'exposer clairement les différentes règles de droit applicables au titre de l'indemnisation des victimes.

Force est de constater que le sujet, qui en principe ne devrait poser que des problèmes fondamentaux de responsabilité, est en fait extrêmement complexe dès lors qu'il s'agit de considérer le sort des victimes des accidents aériens.

**Animée par : Martine JACQUIN**, avocat à la cour.


**Prérequis :** néant.

### Objectifs de la formation :

-  découvrir ou approfondir les problématiques liées à l'indemnisation des victimes en droit aéronautique français dans le domaine de l'aviation légère ;
-  maîtriser la classification des conditions précises : vol international / national, vol à titre gracieux ou onéreux, victime en vol / au sol, présence d'une faute caractérisée du pilote ou non ;
-  décrypter les régimes applicables : réglementation et jurisprudence spécifiques ;
-  identifier les situations de réparation intégrale ou plafonnée ;
-  analyser les conditions de prise en charge par les assureurs et les recours possibles.

**Mardi 15 septembre 2020 de 14h00 à 17h00**

**A l'EFB - 1, rue P-A Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux**

 Accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite

**Niveau 2**

approfondissement  
des connaissances

### Information et inscription

Formation financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective),  
en déduction de votre budget formation.

**3**  
heures  
validées

